

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 6

PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles,
M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

ABSENT : M. BAILLY Emmanuel

Date de convocation :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

11/12/2020

Date d'affichage :

18/12/2020

L'an deux mille vingt le 17 décembre à 21 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Validation des plans de financement et autorisation de demande de subventions des travaux 2021
- 2 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

1 – Validation des plans de financement et autorisation de demande de subventions des travaux 2021

Aire de jeux pour enfants

A la suite du comité consultatif restreint aux familles avec jeunes enfants, réuni ce même soir à 20h30, le conseil municipal souhaite engager les démarches de demande de subventions pour le projet de réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

La localisation est encore en débat :

- Le terrain derrière l'église en droit du parking présente l'avantage d'être au centre du village, ce qui favorise le lien social. Il présente l'inconvénient d'être au centre du village, ce qui le rendra inaccessible aux habitants en période touristique et qui le rend peu sécurisé du fait de la circulation.
- Le terrain de l'ancienne décharge dont les avantages et inconvénients sont le contraire du précédent.

Il est convenu que les structures qui contiennent des éléments en plastique seront proscrites.

Les membres présents au comité consultatif rechercheront parmi les fournisseurs de structure bois ce qu'il serait souhaitable d'installer comme type d'équipements.

Une nouvelle rencontre avec ceux-ci sera programmée pour janvier 2021.

Le conseil, après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité l'opération qui consiste à créer une aire de jeux qui s'adressera aux enfants de 2 à 12 ans.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Taux	Montant HT
Fourniture des équipements	28 261,00 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	50%	19 442,30 €
<i>Pose</i>	2 115,00 €	DST Relance	30%	11 665,38 €
<i>Bordures</i>	2 217,60 €			- €
<i>Tables et bancs</i>	6 291,00 €	Autofinancement	20%	7 776,92 €
TOTAL	38 884,60 €		100%	38 884,60 €

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le SCDECI consiste à prévoir les points de pompage en cas de sinistre, permettant aux services d'incendie d'intervenir plus efficacement.

L'étude a été réalisée et finalisée en fin 2019.

Le schéma prévoit l'installation de trois aires d'aspiration et de stationnement pour le véhicule des pompiers, de qui permettront de couvrir l'ensemble du bâti.

- Au CASTEL DAMANDRE
- Près de l'ALAMBIC
- Au BOUILLON proche du chalet de Mme HETIER.

Le conseil, après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité l'opération qui consiste à mettre en œuvre le SCDECI, conformément au rapport définitif validé le 23/09/2020 par les services compétents.

L'opération consiste à réaliser 3 aires d'aspiration dans la rivière, qui permettront d'assurer la défense contre l'incendie.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Taux	Montant HT
Aménagement aire Hôtel	3 853,00 €	DETR	50%	6 132,50 €
Aménagement aire Alambic	4 145,00 €	DST RELANCE	30%	3 679,50 €
Aménagement aire chalet HETIER	4 267,00 €	Autofinancement	20%	2 453,00 €
TOTAL	12 265,00 €		100%	12 265,00 €

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Réfection du mur de soutènement rue du Vieux Mont

Considérant que le maire assure la sécurité et l'entretien des routes communales.

Considérant la dégradation du mur de soutènement de la rue du Vieux Mont en droit de la propriété de M. ROZET Guy,

Le conseil, après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité l'opération qui consiste à consolider ce mur.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Taux	Montant HT
Réfection du mur	12 376,19 €	DETR	50%	6 188,10 €
		DST RELANCE	30%	3 712,86 €
		Autofinancement	20%	2 475,23 €
TOTAL	12 376,19 €		100%	12 376,19 €

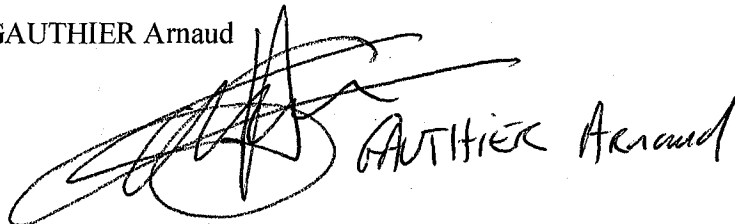
Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2 – Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : M. GAUTHIER Arnaud



GAUTHIER Arnaud